



COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

Annexe B – Rapport annuel de 2016–2017 sur la santé et la sécurité au travail

Conseil d'administration – le 29 juin 2017 (séance publique)



Exigences

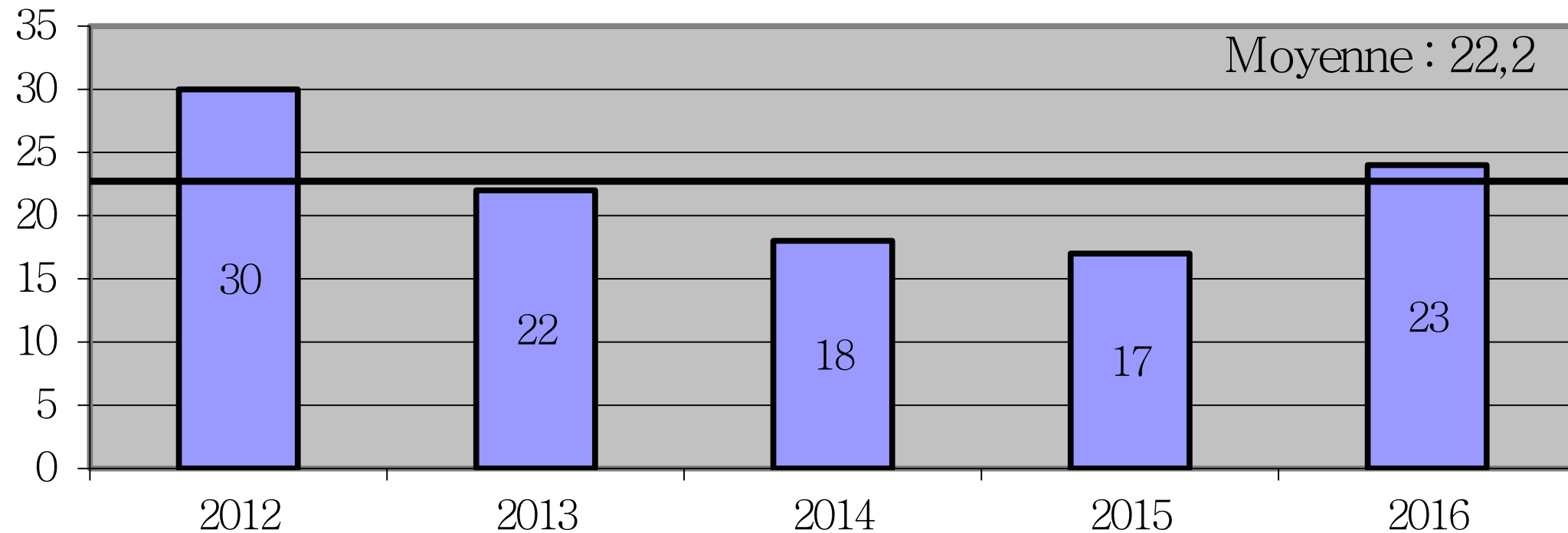
Se conformer avec le Code et mettre en valeur un milieu de travail sain et productif :

- Politiques, lignes directrices, obligations légales et meilleures pratiques (2016)
 - 31 réunions de comités de santé et sécurité au travail (SST)
 - 79 nouveaux employés rencontrés pour une orientation SST
- Formation SST (2016–17)
 - 493 employés formés sur 26 sujets différents
 - 161 gestionnaires formés sur les responsabilités SST
 - 30 employés formés sur les reponsabilités SST en relation avec les entrepreneurs

Exigences (suite)

- Surveillance des activités de travail / inspection des lieux de travail / enquête des situations à risque et des enjeux / suivi avec les gestionnaires de même que les employés pour prévenir des blessures et maladies occupationnelles (2016)
 - 40 situations à risque enquêtées et suivies
 - 38 inspections de sites
- Support aux gestionnaires et employés en lien avec le retour au travail suite à des blessures occupationnelles (2016)
 - 4 cas de retour au travail hâtif et sécuritaire

Accidents du travail (année civile)

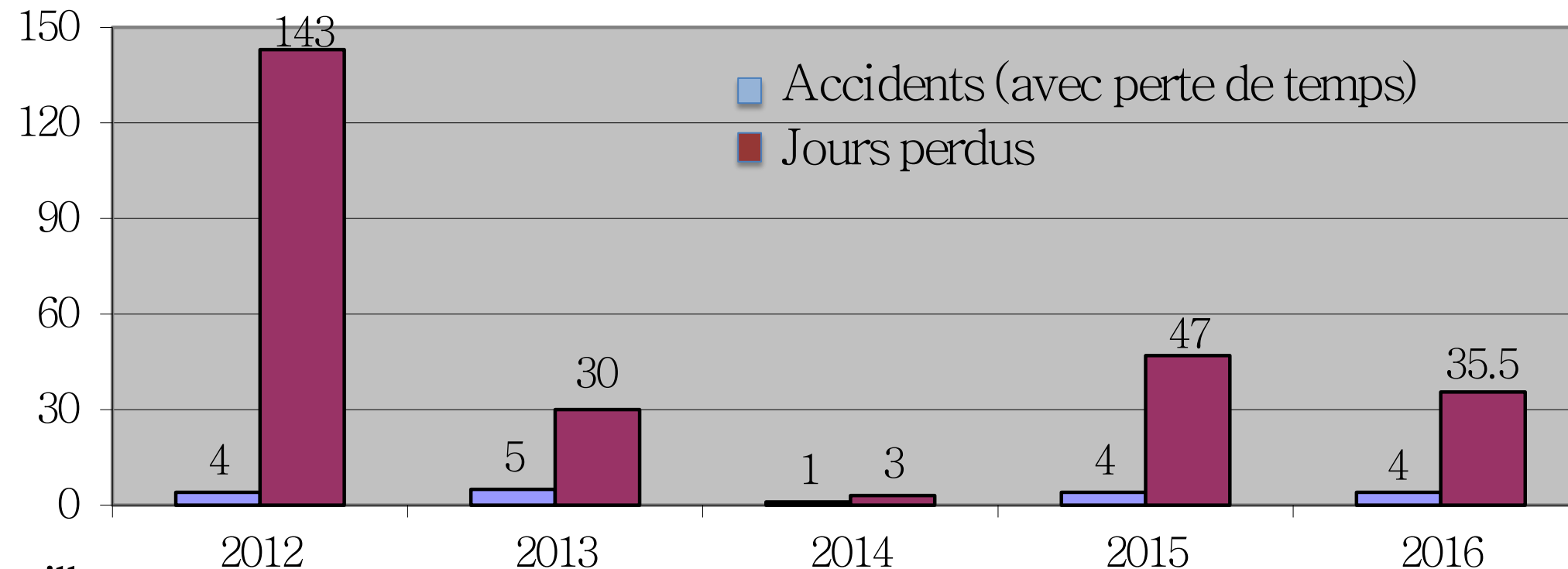


Les accidents représentent des situations à risque survenant à des employés, incluant termes et étudiants, par lesquelles il en résulte des blessures ou des maladies (principalement des blessures mineures telles que coupures, égratignures, réactions cutanées, etc. Dans des situations de doute, les employés sont demandés de consulter un médecin par mesure de prudence)

Points saillants :

- 2012 : Expérience de la capitale transférée à Patrimoine canadien; contribuant pour 3 situations;
- Débutant en 2015 : les situations de malaise au travail sont incluses; 3 situations en 2015 et 8 en 2016;
- 2015 et 2016 : 4 accidents avec perte de temps.

Jours perdus en lien avec des accidents de travail (année civile)



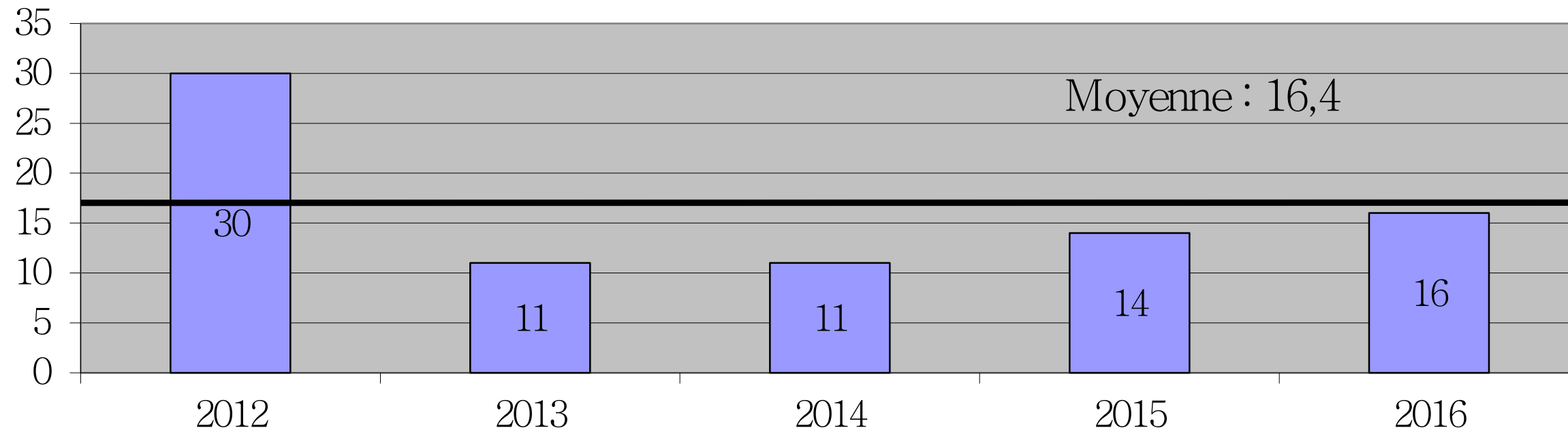
Nombre
moyen
d'accidents
avec perte de
temps : **3,6**

Points saillants :

- 2012 diverge des autres années de par un (1) accident de la route résultant à 136 jours perdus;
- L'accident résultant en plus de jours perdus en 2016 représente 20 jours comparé à 39 jours en 2015;
- Le taux d'incidence des accidents invalidants* de la CCN était de 0,93 par 100 employés équivalents temps plein en 2016 comparé au gouvernement fédéral qui était de 1,79 en 2014 (données les plus récentes).

* Taux d'incidence des accidents invalidants : nombre de blessures invalidantes divisé par le nombre total d'employés en multipliant par 100

Incidents de travail (année civile)



Les incidents représentent des situations à risque survenant à des employés, incluant termes et étudiants, qui ne résultent pas en blessure ou maladie mais impliquent des dommages matériels* (principalement sur les véhicules)

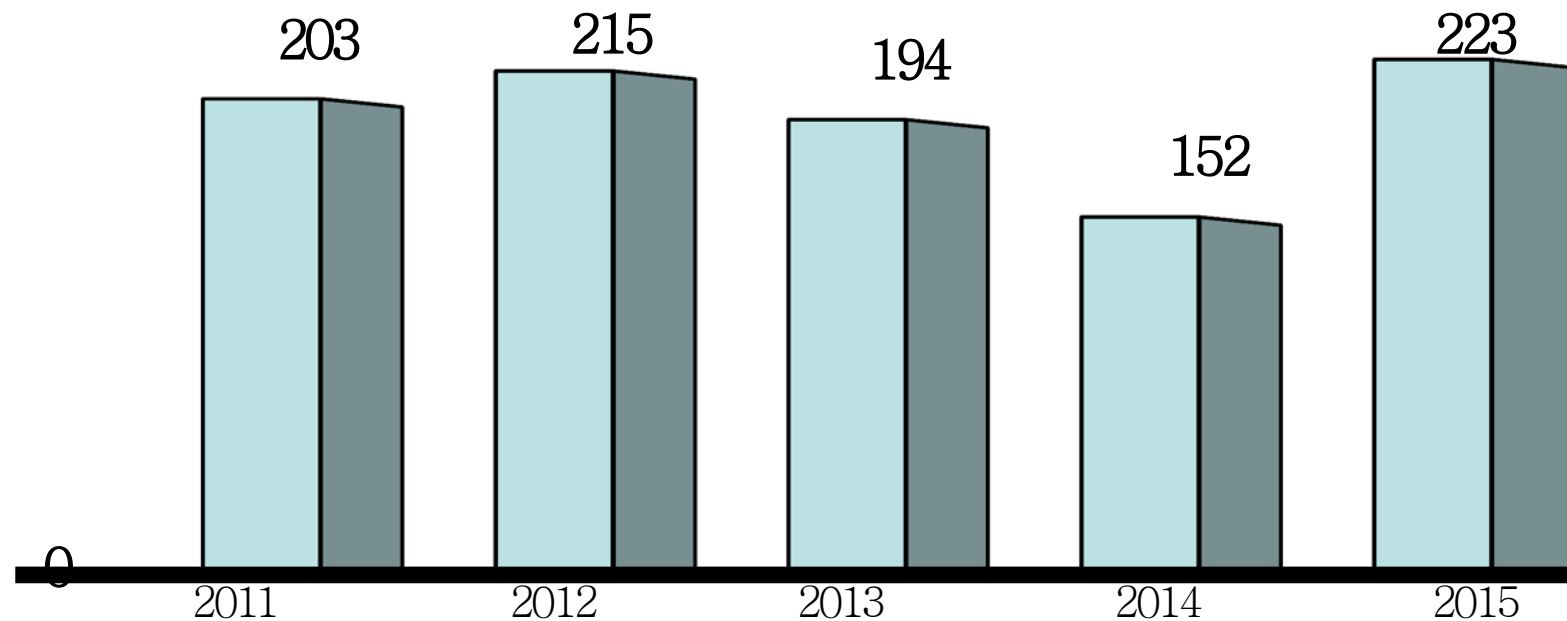
Points saillants :

- 2012 : Expérience de la capitale, transférée à Patrimoine canadien; contribuant pour 15 situations;
- La tendance à la hausse est reliée à un accroissement de dommages mineurs sur les véhicules déclarés par des étudiants d'été (5 déclarés en 2016).

* Dommages matériels signifiant tout dommage sur un bien matériel ou un véhicule

Coûts en compensation * (CSPAAT-CNESST) (année civile)

(en milliers de dollars)



CSPAAT – Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (Ontario)

CNESST – Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (Québec)

* Ces coûts sont principalement associés à des anciens employés qui ont eu des accidents avant 1990 qui ont résulté à des atteintes permanentes et ainsi ont été admissibles pour des indemnités viagères.

Points saillants :

- La tendance est à la baisse puisque les indemnités viagères se terminent;
- La hausse de 2015 est due à un ancien employé qui a eu une maladie occupationnelle (45 k\$) de même qu'à des ajustements de soins médicaux (20 k\$).

